[illegible] the Paper only, TEN [illegible] months in advance. No [illegible] for less than a year.

[illegible] from the country but will be received, [illegible] this city be designated, to whom [illegible] may be made for regular payment, which is [illegible] one year in advance.

3. No subscription either from the city or the country shall be stopped unless the arrearages be paid; and any person wishing to discontinue his subscription shall give notice thereof in writing to the Editor of the Bee only, eight days before the expiration of the year's subscription.

4. Advertisements to be published in English and French. None in one language only. They shall be charged one dollar per ten lines or less for the first insertion in each language; and half a dollar for the following insertions.

5. Advertisements published with interruption, will be charged the same as a first insertion—viz: one dollar for each insertion and each language.

6. Advertisements which are not limited on the manuscript as to the number of insertions, will be continued until stopped, and charged to the advertiser.

7. Annual subscriptions for commercial advertisements only will be received on accommodating terms.

8. All letters directed to the editor must be post-paid, otherwise they will remain at the post-office.

9. Subscribers who shall not receive their paper regularly are requested to inform the editor of it.

10. Carriers of the Bee are not authorized to receive or stop a subscription.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle. Orléans.

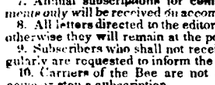

Partent à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MARKS.

Bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WALKER.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capit. RICHARD LACK.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine CARSON.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à trois heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents,
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures; afin de les accommoder, le propriétaire de l'Hôtel Washington donnera à dîner à 2 heures et demie. 5 janv—☞

Pour le nord et les côtes.

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à
HARROD & QUARLES,
9 fev rue de la Douane, No. 24.

POUR BALTIMORE—La barque A. I. doublée et chevillée en cuivre MARY, capitaine Smith, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jolie, ou à HARRISON, BROWN & Co,
30 janv 47, rue Bienville.

POUR APALACHICOLA.—Le brick paquebot régulier, ENERGY, capitaine G. P. Williams, reçoit maintenant du fret et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, entre les rues Poydras et Girod, ou à
TOURNE & BECKWITH,
25 janv 28 et 29 Nlle Levée.

POUR APALACHICOLA—La goël. paquebot régulier DAVID ROGERS, capit. Gyberson, ayant presque la majeure partie de son fret à bord, et partira sous peu. Pour frêt d'environ 400 barils ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
15 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

Pour New-York.—Le brick ROXBURG, capitaine PAGE, doublé et chevillé en cuivre, est prêt à recevoir du fret pour sa destination et partira incessamment. S'adresser à bord, *en face de la rue Poydras ou à*
HARROD & QUARLES.
13 jan no. 24, rue de la Douane.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.—Le superbe barque anglaise, fine voilière, A. I CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le compléter prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
19 fev G. VANCE & GAMBLE

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 fev G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL.—Le navire neuf ORLEANS, A. I. de construction anglaise, capitaine Cameron, peut prendre 300 balles de coton. Pour le frêt, s'adresser à
JAMES GRIMSHAW,
9 fev rue du Canal, no. 79.

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, peut en loger 10 passagers, s'adresser à
12 fev JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à 12 fev G. VANCE & GAMBLE.

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillé en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
13 fev Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18

Pour Liverpool—La belle barque anglaise DALE, capitaine Burton, partira dans quelques jours. Pour passage, ayant de fort beaux emménagements, s'adresser à bord, face de la Halle aux légumes, ou à Wm VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour Liverpool—Le navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de son cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à Wm VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR LA COLONIE D'AUSTIN (Texas)—La superbe goëlette, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre WILLIAM FRANCIS, ayant déjà une grande partie de son chargement, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à Wm. BRYAN,
20 fev *Vieille Levée, no. 36.*

POUR MATAGORDA (TEXAS)—La superbe goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, COROLLA, capitaine Davis ayant le plus grande partie de son chargement à bord, partira incessamment. Pour la balance du fret ou pour passage, ayant des emménagements supérieurs s'adresser à bord, ou à Wm BRYAN,
20 fev Vieille Levée, no. 36.

POUR LA HAVANE.—La goëlette neuve et fine voilière TEAZER, capitaine Jones, est prête à recevoir du fret et 30 passagers. La chambre étant installée aussi bien que celle d'aucun navire paquebot, les personnes qui voudraient faire une excursion pour leur plaisir, peuvent profiter de cette occasion. La goëlette sera établie comme paquebot régulier, si elle peut réaliser de quoi couvrir ses frais. Le public est invité à la visiter, en face du poteau no. 22, s'adresser à
17 fev HARROD & QUARLES.

POUR MATAMORAS.—La goëlette fine voilière NEW CASTLE, capitaine Watkins, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour la susdite destination dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis le poteau No. 37, ou à
19 fev R. GRONING & Co.

POUR MATAMORAS.—La belle goëlette fine voilière, JOHN M. BANDEL, capitaine Dickerson, partira positivement *pour le susdit port, lundi 22 du courant. Elle peut encore* prendre à fret l'encombrement de quelques barils. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 fev M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à TOURNE & BECKWITH,
3 fev 28 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine ALZUA, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine GOMEZ, ayant une *grande partie de son chargement engagée* partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à 5 fev J. PRATS & FILS.

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière **John M. Bandel**, capitaine Dickenson, ayant une partie de son chargement engagé, et partira sous peu pour le susdit port. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à
9 fev CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Pour Appalachicola.—Le brick paquebot APPALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant plus des deux tiers de son chargement engagés, partira incessamment. Pour fret ou *passage, ayant de beaux emménagemens*, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 29, Nouvelle Levée.

A VENDRE OU A FRETER—Le brick ELIZA DAVIDSON, enregistré du port de 196 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils ou 260 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev 47, *rue Bienville.*

A LOUER OU A FRETER.—La *barque de construction de Baltimore* JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandée par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co,
19 fev rue Bienville, No. 47.

ON demande un navire tirant de 5 1-2 à 6 pieds d'eau lorsqu'il sera chargé pour aller dans un des ports du Texas. S'adresser à
Wm. BRYAN,
19 fev Vieille Levée, No. 36.

A Louer ou à Fréter—La superbe goëlette fine voilière, de construction de Baltimore, BENJAMIN FERGUSON, capitaine Thomas, du port de 80 tonneaux, doublée et chevillée en cuivre, est à présent prête à prendre un chargement. S'adresser au capitaine à bord, ou à
HOTCHKISS & Co,
13 fev rue de Chartres, No. 24.

A FRETER.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitaine Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaitement bien gréée, est prêt à partir pour cette destination S'adresser pour les conditions à bord, en face de la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 28, Nouvelle Levée.

A VENDRE.—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec un soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à
HARROD & QUARLES.
9 fev rue de la Douane, no. 24.

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—☞) B. MARIGNY.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B MARIGNY.

A LOUER—Peut le 1er. Février prochain—Une Maison rue des Grands Hommes, No. 8, près de l'Esplanade. S'adresser à
15 janv R. BRUGIER.

A Louer—Une Maison en briques. S'adresser à F. HENRY & LAURANS,
2 fev—6 Vieille Levée, No. 36.

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—☞

Avis de Banques et de Comp.

CONFORMEMENT à la 3e. section d'un acte intitulé: "acte pour accorder des privilèges de banque à la Compagnie d'Améliorations de la Nouvelle-Orléans."

Avis est par le présent donné que les livres de souscription à la balance du fonds capital, pour laquelle on n'a pas encore souscrit, seront ouverts au bureau de la dite compagnie le Jeudi 25 du courant, sous la surveillance des directeurs en fonction, et les dits livres devront rester ouverts tous les jours (les dimanches exceptés) depuis 10 heures A. M., jusqu'à 2 heures P. M., pendant l'espace de trente jours.

(Signé) P. Soulé, Jas. Currell,
P. Forstall, P. Landreaux,
A. Pitot, W. A. Gasquet,
W. F. C. Duplessis.
11 fév—15

Bureau de la Compagnie du Chemin a coulisse de Pontchartrain,
Nlle. Orléans, 18 février, 1836.

AVIS—On recevra au bureau de cette Compagnie des soumissions pour la fourniture de la quantité nécessaire de bois et autres matériaux requis pour faire *une seconde ligne de chemin de fer depuis la ville jusqu'au* lac Pontchartrain, et pour le nivellement dudit chemin. On obtiendra toutes les informations nécessaires, en s'adressant au bureau ouvert le 1er. mars prochain. Par ordre de la direction.
20 fev—9 J. B. LEEFE, Secrétaire.

Compagnie de la Bourse et de la Banque.

AVIS est par le présent donné que les livres de souscription au fond capital de la
COMPAGNIE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE
seront ouverts au bureau de la compagnie d'assurances de l'Océan, rue Royale, le 8e. jour de mars et resteront ouverts pendant l'espace de vingt jours (les dimanches exceptés) entre 10 a. m, et 2 p. m.

John B. Byrne, Thomas Barrett,
Lucien Hermann, Richard O. Pritchard.
Maunsel White, Peter Debuys,
Sam'l J. Peters. Commissaires.
Nouvelle Orleans, 19 fev, 1836. 19 fev—33

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 13 février 1836.

LES soussignés commissaires nommés par la direction, pour surveiller et recevoir les souscriptions au fonds capital de cette banque donnent avis que, conformément à la huitième section de l'acte intitulé "acte pour amender les divers actes relatifs à l'acte intitulé," acte pour incorporer la banque des citoyens de la Louisiane, approuvé le 30 janvier 1833, les livres de souscriptions seront ouverts au local de la banque, tous les jours, de dix heures à trois heures (les dimanches exceptés) à partir du 8 mars jusqu'au 20 juin prochain.

Conformément au dit acte, les actionnaires actuels ne seront pas admis à souscrire, et nul ne peut souscrire s'il n'est citoyen libre et blanc des Etats-Unis, et domicilié dans l'Etat de la Louisiane.

Les souscriptions devront être garanties par des *propriétés situées dans la ville* et paroisse d'Orléans seulement.

Conformément à la *septième* section de la dite loi de la Banque, approuvée le 1er. avril 1833, les souscripteurs devront remplir entre les mains des commissaires, un acte de vente, par acte public, concessions, ou certificat de confirmation des commissaires *de terres des Etats Unis*, partages, ventes judiciaires légalement vérifiées, ou telles autres preuves de leur titre à la propriété qu'il présenteront en garantie à la Banque, qui seront jugés satisfaisants par les dits commissaires.

P. J. TRICOU,
J. B. LEPRETRE, } Commissaires.
M. S. CUCULLU.
13 fév—20

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.—*Nouvelle-Orléans, 1er février* 1836.

Par la 17me section de l'Acte d'Incorporation, il est pourvu:

Que la direction devra donner un avis public de l'élection des directeurs, au moins trente jours avant l'époque désignée dans au moins deux gazettes de cette ville; chaque actionnaire pourra voter en personne ou par procuration, et aura droit à un vote pour toutes les *actions dont il aura été possesseur* au moins six mois avant la dite élection, pourvu que le nombre des dites actions n'excède pas cinquante. On ne pourra donner plus de trois cent votes par procuration.

A ces dites élections, pourra être élu directeur, tout citoyen de cet état qui aura possédé en son nom et de bonne foi, cinquante actions au capital de la dite Banque, au moins six mois avant la dite élection, et qui se sera conformé à toutes les formalités requises par cet acte, pour ce qui *concerne les élections.*

Par la 5me. section de l'acte pour amender la charte passée pendant la présente session de la législature, il est aussi pourvu:

Que les directeurs seront choisis parmi les citoyens de cet état, ayant les qualités voulues par la dite charte, mais sans avoir aucun égard au lieu de leur domicile, *pourvu qu'ils aient été citoyens des Etats-Unis* pendant les cinq dernières années qui auront précédé leur élection, et qu'ils aient résidé dans l'état de la Louisiane pendant le même espace de temps.

Et que deux associés ne seront éligibles comme directeurs de la dite compagnie, en même temps, ni ne pourront servir dans la même direction; et qu'aucun directeur *d'aucune autre Banque* ni son associé, ne sera éligib e comme directeur de cette compagnie.

En vertu de ce qui précède, *avis est par le présent* donné qu'une élection de six directeurs par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 7 de mars prochain, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre de la direction,
1 fev—31 J. BERTRAND, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

CETTE banque fournit des traites sur Londres. *Les bureaux sont provisoirement dans* la rue de Chartres, en face la rue Jefferson.
10 fév. CH. LESSEPS, Caissier adjoint.

Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

AVIS—Toutes personnes ayant des réclamations contre la Banque pour le compte du chemin de fer, devront les présenter pour être soldées le samedi seulement, entre 10 heures du matin et 2 de l'après-midi. Par ordre de la Direction.
12 fév L. F. GENERES, secrétaire.

BANQUE DU GAZ—15 janvier 1836—Cette banque achète des lettres de change sur le Nord, au taux suivant:

Effets à 4 mois de vue, à 2½ pour cent d'escompte.
Dito à 60 jours de vue, à 1 pour cent d'escompte.
16 jan—☞ P. BACON, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.
11 Janvier 1836.

CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACON,
11 jan☞ caissier

Banque de l'Etat de la Louisiane,
13 janvier 1836.

CETTE Banque achète des lettres de change sur Paris, Le Havre, Nantes, Bordeaux et Marseille, payables à Paris. La banque fournit aussi des traites sur Paris. 14 janv

Compagnie du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.

AVIS est par le présent donné, que les livres de souscription pour la balance du fonds capital de la Compagnie de la Banque et du Chemin à Coulisse "Atchafalaya" non encore souscrite, seront ouverts *vendredi 12 du courant*, et continueront à être ouverts pendant dix jours, entre dix heures du matin et deux heures après midi, au bureau de la *Compagnie, No. 39*, rue du Camp.
SAM. D. DIXON
JNO. W. SWAIN,
SAM. CHAPMAN,
ROBT. F. CANFIELD.
3 fev—18

Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton—Entre des voyages réguliers sur ce chemin à coulisses, char attelé de chevaux partira de Carrollton à midi et *retournera, partant de la Nouvelle-Orleans* à 1 heure après-midi.

Les passagers des chars attelés de chevaux peuvent prendre leurs places au coin des rues Canal et Baronne. Par ordre. CZARNOWSKI,
3 fev surintendant.

Banque de Carrollton.

CETTE Institution fournit des Traites sur le Nord.
3 fev Jn. NICHOLSON, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 5 jan. 1836.

UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur la motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie *soit appelés à effectuer un versement de* 10 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilège à ceux qui paieront comptant, de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnements ne seraient pas annullés ainsi que les hypothèques qui en résultent.

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce dixième jour de Février 1836, et dans la soixantième année de l'indépendance des Etats Unis de l'Amérique. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur.
12 fév—30 MARTIN BLACHE, *Secrétaire d'Etat.*

AVIS—Attendu que Louis Bruguière dernièrement *sheriff et collecteur des taxes d'Etat pour la Pa*roisse de St. Bernard, s'est adressé à moi pour faire annuller la caution de cinq mille trois cent soixante quinze piastres, fournie par lui comme principal, conjointement avec Messrs. Casimir Lacoste et François Villeor Bienvenu, *ses sécurités le 2e jour de Janvier* 1834, pour l'année 1833.

Avis est par ces présentes donné à tous ceux qu'on cela peut concerner d'avoir à déduire par écrit déposé au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne serait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance de des Etats-Unis le 60e. E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

CONSULAT DU MEXIQUE.
Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'Etat de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-incluse, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à *toutes les autorités civiles et militaires* de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feville ce document; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux *Etats-Unis du Nord il se forme de s* assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux Etats-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions *semblables à celle que commandait le traître José Antonio Mejia* et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce d'armes et munitions de guerre, ce qui a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblées de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sage sagesse des américaines, sont aussi d'esapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la *meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais* comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtiments qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition ultérieure. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un *attentat à la souveraineté de la nation mexicaine*, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a *ordonné la mise à exécution des* ordonnances suivantes:

1o. *Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de* la république ou y pénètreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République *est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pa*villon reconnu.

2o. Seront aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur plein et entière exécution.

Mexico 30 décembre 1835.
13 fév—30 TORNEL.

J. & J. DARRAMON viennent de recevoir de France et offrent à vendre à des prix et termes raisonnables:

1 caisse Chaussons en coton, 132 douzaines de 14-16 à 19 pouces, fabrique de Troye, pour garçons.
1 " Demier rouge et blanc pour rideaux.
1 " *Mouchoirs de tête, imitant les* Madras;
1 " Franges de soie pour meubles;
1 " Couvre lits à jour en tricot de Bagneres, (article nouveau);
1 " Agrafles blanches, assorties pour le marché du Mexique; cette caisse a droit aux remboursements des droits 2 fev—8

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près de la chaussée de Pontchartrain, est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appar*temens séparés à l'entresol, avec garde-malades*, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vastes salles bien aérées qui y sont chauffées suivant la saison.

Le docteur **Luzemberg** visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur **Lewis** en est le médecin sédentaire. 28 nov—☞

GRAINES DE COTON DU TEXAS.—166 sacs de graines de coton, récemment reçus par la *Bonne Santiago*, à vendre par
JOHN CROSBY.
16 fev no. 33, *rue du Camp.*

GRANIT—Un échantillon de la carrière de Brown, *située à Edgecomb, Maine, composée de Feldspath Mica et Quartz en proportion égale*, peut être examiné au magasin no. 24, rue de la Douane, où l'on contractera pour la fourniture de toute quantité. Cette pierre a été reconnue par le professeur Cleaveland du Collège Baudoin pour être du granit pur. 16 fev

TERRES AU TEXAS—Terres au Texas dans des positions choisies et propres à la culture du coton, sucre &c. à vendre par Wm. BRYAN,
16 fev Vieille Levée, no. 36.

BANCROFT & TRIER.

MARCHANDS en gros et en détail de livres, papéterie, musique instruments de musique, article de goût &c., rue du Camp, no. 11.

Ils ont constamment en main un assortiment complet de livres en blanc; *papier à lettres; do cap, do règle*; folio post; do de banque, do commercial; do d'enveloppes; do d'emballage; do à dessin; do marbré; do en couleurs; do à copies; do maroquiné; do à tissus: do à musique; cartes à jouer, de à visites; do à impressions; do glacé; chèques de banque; livres de chèques; notes; traites; lettres de change; connaissements; plu*mes de toutes qualités; des plumes de Perry*, des plumes de Fountain; plumes de gomme élastique à ressorts patentées; plumes de Gilliot pour le congrès; plumes de rubis pour les dames; plumes académiques de Jones; portes crayons en or à pointes perpétuelles; do en argent; encriers en bronze; do en verre; do en étain; gardes-feuilles en bronze; cartes sur rouleaux; cartes de poche; *double plumes*; canifs; secrétaires; souvenirs; serre-notes; porte-feuilles; do à ressorts; do pour voyages; nécessaires de toilette; encre à écrire, noire et rouge; encre à imprimer; cire à cacheter; pains à cacheter; cachets; racks pour cartes; lasses à papier; porte-feuille; à cartes; urdoises en porcelaine; do en papier; de en pierre; échiquiers complets; tric-trac; dominos; dés; cartes découpées; globes; sable; pierre-ponce; tableaux; cadres à tableaux; gravures; lito*graphies; couleurs à l'eau; boites de couleurs; pinceaux*; &c. &c.

Plus un *assortiment complet de livres de jurisprudence* et de médecine.

Ils sont en outre les agens des ouvrages périodiques suivans:

Nouvelle publication des revues trimestrielles de Londres, Edimbourg, de l'etranger et de Westminster.
Collection de Blackwood, Museum de Littel pour la littérature, les sciences et les arts étrangers
Revue Medico-chirurgicale de Johnson
Le Jurisconsulte americain,
Le Miroir de New York,
Bibliothèque choisie de Waldie,
Portefeuille de do.
Penny Magazine,
La Republique des Lettres,
Parley's Magazine,
Un atelier de relieur et de fabricant de livres en blanc se trouve dans le même etablissement. 18 fev

Bottes, Souliers & Brodequins—60 caisses reçues par le navire Xylon; et en magasin un grand assortiment de souliers d'hommes, femmes et enfants, à vendre à des prix raisonnables, par
R. G. HOBBS,
28 janv 12, rue de la Douane.

PECHES DU NORD GREFFES.

Le soussigné vient de recevoir par le navire paquebot Archer, directement de Philadelphie, et court passage, un petit assortiment de choix en **Pêches Greffées** à quitte noyau et autres *qualités. Les personnes qui désirent en* obtenir feront bien de s'en procurer immédiatement Ils sont tous en excellent état et la saison est très favorable pour les transplanter.

☞ Il ne reste plus à vendre que quelques paquets de ces pêches.

Vendus à bon marché et en détail. S'adresser à
WILLIAM SMITH,
Magasin de graines, no. 85, rue de la Douane.

☞ Un très grand et superbe assortiment de graines, de jardinage. 2 fev—

MATEO FIOL a transporté son domicile de la rue Ste. Anne no. 64, à la rue Bienville, no 83. 6 fev—6

Avis.—Mess Bailey, Keeler et Remsen, ayant reçu leur assortiment de marchandises françaises et anglaises consumées dans le grand incendie du 16 Décembre, viennent d'ouvrir un nouvel et large assortiment de SOIERIES, parfaitement bien choisi et composé d'articles de fantaisies et de fonds.

Chapeaux de paille d'Italie, d'une grande variété et des plus récentes importations; Parapluies et Parasols; *Colis et cravates de toutes espèces, à vendre dans leur* nouveau magasin, BROAD STREET No. 75.
10 fev.—7 New-York, 26 Janvier 1836.

300 BOITES Vides de différentes grandeurs à vendre à bas prix par
16 fev Wm. HOLMES & Co.

UN bel assortiment de Bottes, Souliers et de Chapeaux: à vendre par R. G. HOBBS
16 fev rue de la Douane, No. 12.

AVIS—Toutes les réclamations contre la goëlette **Providence**, *doivent être faites aujourd'hui*, à Harrod & Quarles, autrement elles ne seront pas payées. 10 fev

Clothing—A grand assortment of low priced clothing, received per late arrivals, and for sale by
FROST & Co.
feb 3. No 8 Customhouse

OFFICIEL.

DOUZIEME LEGISLATURE—3me. SESSION.

JOURNAL DU SENAT.

MERCREDI, 17 février.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: MM. Chs. Derbigny, président Bossier, Brown son, Cuny, Depré, Hos, Johnson, Labeauve, Labranche, Lacoste, Landry, Lewis, Moore, Morancy, Porche et Tête.

M. Labranche de la part du comité d'enrôlement a *rapporté* dûment enrôlé le bill intitulé "acte autorisant le gouverneur à acheter des armes pour le service de l'état et pour d'autres objets" En conséquence le secrétaire a porté ledit bill à la chambre.

M. Bossier de la part du comité auquel avait été *référée la 4e. section du bill intitulé. "Acte pour changer* l'époque du relevé des taxes dans la paroisse des Natchitoches, et pour d'autres objets,' a rapporté ladite section sans amendement, en conséquence la section a été adoptée, excepté de la règle, le bill a été lu pour la troisième fois, passé et porté à la chambre.

M. Cuny en ayant obtenu la permission, a présenté, sans en avoir donné avis au préalable, un bill intitulé:

"Acte pour amender un acte pour incorporer la *compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Or*léans et de Nashville, approuvé le 30 janvier 1835, et pour en amender l'acte supplémentaire, approuvé le 24 de mars 1835."

Lu pour la première fois.

Lecture des messages de la Chambre.

Requête de la chambre des représentans pour qu'il soit nommé un comité de conférence, au sujet des amendemens du sénat à la résolution concernant l'abolition." *Sur motion, le sénat a donné son concours* à cette requête, et MM. Bossier, Cuny et Hon ont été nommés dudit comité de conférence de la part du sénat, et la chambre en a été informée.

"Résolution concernant l'adjudant général et l'inspecteur général de l'état de la Louisiane."

"Acte pour amender un acte intitulé acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, passé le 1er. avril 1835'. *Sur la motion de M. Hoa ce bill* a été fixé à l'ordre spécial du jour pour demain.

ORDRE SPECIAL DU JOUR.

"Acte pour amender le code de procédure et le code civil;" seconde lecture continuée, une section ajoutée, le bill amendé, et lecture achevée.

Seconde Lecture.

*Sur motion de M. Moore le sénat a pris en considé*ration le bill intitulé, "Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Livingston,' exempté de la règle, lu pour la troisième fois, passé et porté à la chambre.

"Acte supplémentaire aux divers actes relatifs aux écoles publiques de la Nouvelle Orléans."

"Acte pour changer le lieu du siège de Justice dans la paroisse de Claiborne et pour d'autres objets,' *exempté de la règle, lu pour la troisième fois, passé et* porté à la chambre.

Sur la question pour l'adoption de la dite section, l'appel nominal est demandé et il appert que MM. Bernard, Bickham, Brashear, Breaux, Brenzeale, Brown, Breed, Bry, Davidson, Davenport, Dosson, Guillet, *Haile, Lawson, Lewis, McAlister, Ogden, Patin, Pat*ten, Penn, A B Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans l'affirmative—24 oui

Et que MM. Augustin, Bienvenu, Delachaise, Dixon, Ducros, Jauffrion, Labrum, Lambremont, Landry, Marigny, Milligan, Montégut, Nérault, Ory, et Chenet ont voté dans la négative—14 non.

En conséquence cette section a été adoptée.

Pendant la discussion de la 5e section,

Sur motion, la chambre s'est ajournée à demain 10 heures du matin.

Les bills suivans ont été lus pour la 2e. fois et renvoyés à demain pour subir leur 3me. lecture.

"Acte pour augmenter le *per diem* du président du Sénat et de l'orateur de la Chambre des Représentans."

"Acte pour pourvoir d'une manière plus efficace *la poursuite des délits.*"

La chambre a pris en considération les résolution suivantes:

"Résolu, qu'à l'avenir lorsque la chambre s'ajournera pour se réunir à 10 heures A. M. précises, heure à laquelle elle sera appelée à l'ordre par l'orateur, et le greffier appellera le rôle et le nom de chaque membre qui ne *sera pas présent et qui n'aura pas obtenu de* permission d'absence, sera publié dans l'abeille du lendemain."

Résolu, que la chambre ne s'ajournera pas avant deux heures et demi, à moins que ce ne soit avec le consentement des deux tiers de tous les membres présens lorsqu'il y aura un quorum dans la chambre; et s'il n'y avait pas de quorum, une majorité des membres présens aura le droit d'ajourner."

Sur motion, ordonné que les dites résolutions soient adoptées.

Mr. McAlister ayant offert la résolution suivante;

Il est de plus Résolu, que l'ajournement de chaque jour sera à 4 heures de l'après midi.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit déposée sur le bureau

La chambre a pris en considération le *bill intitulé:*

"Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la, *compagnie du chemin à coulisse de Pontchartrain*, approuvé le 25 Janvier 1830.

Sur motion, ordonné que ce dit bill soit pris section par section.

La première section ayant été adoptée, Mr. H. C. Thibodeaux a présenté la section additionnelle suivante:

Sect 2e. Que la dite compagnie devra, dans les douze mois qui suivront la passation du présent acte, établir *deux branches, l'un avec un capital de $200,000* à Thibodeauxville, pour les paroisses de Terrebonne, Lafourche Intérieure et l'Assomption, et l'autre avec un capital de $300,000 au siège de justice dans la paroisse de Claiborne, pour les paroisses de Claiborne, Ouachita